

COMPTE RENDU PAR EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2015

Absent : M. MOREAU Jean Michel

Secrétaire de séance : Madame CARTEAUX Dominique
Secrétaire administrative : Mme GENET Thérèse.

N° 1/07/2015 OBSERVATIONS SUR COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2015 :

Monsieur Guy PARMENTIER fait la remarque suivante : à la question 1 BIS/06/2015 Critères d'attribution des subventions aux diverses associations locales, le paragraphe rédigé ainsi dans le compte rendu :

« il est proposé d'ajouter un 4^{ème} critère : pour les associations qui ont un compte en banque, par exemple 10.000 €, une réduction serait opérée au montant de la subvention » devrait être rédigé ainsi « il est proposé d'ajouter un 4^{ème} critère : pour les associations qui ont un compte en banque **et un compte épargne rémunéré**, par exemple 10.000 €, une réduction serait opérée au montant de la subvention ».

N° 1 bis/07/2015 VOTE DES SUBVENTIONS 2015 AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de tableau détaillé des subventions ;

DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions 2015 aux diverses associations citées ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2015 VOTEE
ADIC	1 050,00
ADAVIE	50,00
AITHEX	30,00
AMICALE ANCIENS DEPORTES	50,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 500,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	455,00
AMIS DE LA NATURE	210,00
ANCIENS COMBATTANTS AFN	70,00
ARTS ET TRADITIONS DE VENTRON	210,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	595,00
ASSOCIATION DES FAMILLES	420,00
AUBERGE DE JEUNESSE	70,00
BIBLIOTHEQUE HOPITAL DE REMIREMONT	30,00
CLASSE CONSCRITS	175,00
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	240,00
CLUB VOSGIEN	700,00
COMITE DE JUMELAGE	345,00 + 100,00
CORS ET ACCORDS	
CROIX ROUGE VENTRON-CORNIMONT	50,00
DOJO DE LA MONTAGNE (AIKIDO)	70,00
FOYER DE SKI	560,00
LA TRUITE DE VENTRON (SOCIETE DE PECHE)	385,00 + 273,00

LIGUE CONTRE LE CANCER (comité Vosges)	50,00
LOISIRS VETERNATS (Musique)	1 015,00
MEDAILLES MILITAIRES	30,00
MINI AUTO CLUB	70,00
MUSEE DU TEXTILE	385,00 + 20 000,00
PETANQUE VETERNATE	280,00
PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (RASED)	52,00
RESONANCE FM (Radio LA BRESSE)	650,00
UNION SPORTIVE DE VENTRON	1 505,00
TOTAL	31 675,00

PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015.

N° 2/07/2015 CONVENTION « STATIONS VALLEES »

Monsieur le Maire présente la convention relative au cofinancement de la filière « stations - vallées massif des Vosges » Phase 2, à passer entre le Département des Vosges et la commune de VENTRON.

La commune de VENTRON participe financièrement, aux côtés du Département des Vosges, à la poursuite de la mise en œuvre de la filière « stations-vallées massif des Vosges » pour deux années.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la participation financière qui sera demandée à la commune :

- . 1 556,40 € pour l'année 2015
- . 1 703,06 € pour l'année 2016.

ACCEPTTE à l'unanimité la convention passée entre le Département des Vosges et la commune de VENTRON, relative au cofinancement de la filière « station - vallées massif des Vosges » Phase 2.

PREND NOTE des sommes qui seront à verser par la commune au cours des années 2015 et 2016.

N° 3/07/2015 REGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de redéfinir par une nouvelle délibération le régime indemnitaire des personnels des filières administrative, technique et d'animation, pour prendre en compte les nouvelles dispositions applicables en la matière.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCORDE le bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents communaux titulaires d'un grade éligible aux dites indemnités et qui, en raison des heures effectuées, ouvrent droit aux dispositions du décret n° 2007-1630.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ACCORDE le bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires en compensation du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions auxquelles l'agent est amené à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions pour le grade suivant : secrétaire de mairie.

N° 4/07/2015 CONTRAT APPRENTISSAGE A L'OFFICE DU TOURISME MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEPAUL Tiffany, en contrat d'apprentissage au sein de l'office du tourisme municipal, formation BTS Tourisme, depuis septembre 2013 souhaite continuer ses études et préparer une licence professionnelle « tourisme ».

Le Conseil Municipal, après délibération,
Considérant que l'employeur bénéficie d'une exonération des charges patronales de sécurité sociale pour ce type de contrat,

DONNE un accord unanime à l'emploi d'un apprenti au sein de l'office du tourisme municipal, à compter du 15 septembre 2015, pour une durée d'un an ;

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en place cette formation par apprentissage.

N° 5/07/2015 DECISIONS MODIFICATIVES 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses	+ 5.500,00 €	Recettes	+ 5.500,00 €
----------	--------------	----------	--------------

Section d'investissement

Art. 2183 opér 194	Matériel informatique	+ 900,00 €
Art. 2313 opér. 62	raccord. Bâtiment OT chaufferie bois	- 900,00 €

BUDGET DE L'EAU

Il s'agit d'un virement de crédits d'un montant de 20.000 € entre l'article 215 et l'article 2158 ; dépenses de la section d'investissement.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services de la Préfecture des Vosges ont émis la remarque suivante sur l'affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement :

« le compte administratif fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 25.945,21 € et un déficit de la section d'investissement de 105.989,29 €. Or le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes ».

En conséquence, il aurait dû être affecté à l'article 1068 la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 25.945,21 €, en application des articles L.2311-5 et R.2311.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est donc invité à rapporter la délibération du conseil municipal du 30 mars 2015 pour en adopter une nouvelle.

Après délibération, le Conseil Municipal,

RAPPORTE la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015 ;

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget de l'assainissement Exercice 2015, qui se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation		BP 2015	Décis. Modif
Article 023 25.945,21	Virement à section d'investissement	203.000,00	-
Recettes d'exploitation			
Article 002 25.945,21	Excédent antérieur reporté	25.945,21	-
Recettes d'investissement			
Article 1068	Réserves	néant	+ 25.945,21
Article 021 25.945,21	Virement section investissement	203.000,00	-

N° 6/07/2015 CAMION PUBLICITAIRE DE M. BURASCHI Sébastien

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée communale que Monsieur BURASCHI Sébastien, domicilié à VENTRON, exerce une activité « transports », et possède de ce fait un camion.

Ce camion est porteur d'une bâche publicitaire qui fait la promotion du village de VENTRON.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE qu'une participation financière de la commune sera versée tous les ans à Monsieur BURASCHI Sébastien, propriétaire du camion, pendant la durée de vie de cette bâche publicitaire et à la condition que Monsieur BURASCHI maintienne son activité professionnelle.

PRECISE que le montant de la participation financière due par la commune à Monsieur BURASCHI a été fixée à 500,00 € par an.

N° 7/07/2015 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORET/TERRAINS DU 07 JUILLET 2015

Le compte rendu de la commission « forêt - terrains » qui a eu lieu le 07/07/2015 est distribué à chaque conseiller municipal et la parole est donnée à Monsieur Guy PARMENTIER.

. Demande d'achat de terrain communal déposée par SCI La Moraine (M. GAILLARD et Mme BASSONS) : avis favorable à la vente de la parcelle B 55 et d'une petite partie de la parcelle B 57 ; le Conseil Municipal attend le projet de construction du bâtiment de stockage des intéressés.

. Demande d'achat de terrain communal déposée par M. MOUGEL Philippe : la commission des terrains a émis trois possibilités. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande d'accès de M. MOUGEL par la parcelle cadastrée section AB N° 209 et à la vente à son profit d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 178.

. Demande de Monsieur GRAVA Julien et de Madame JEUDY Clotilde : le Conseil Municipal émet un avis favorable à un éventuel accès à leur future propriété « chemin du Charron », cadastrée section AI n° 435 par la parcelle communale AI n° 107.

. Révision de la surface forestière prise en compte dans la Délégation de Service Public des remontées mécaniques : il a été proposé à la commission « forêt/terrains » d'examiner la possibilité de revoir la surface forestière servant de base au calcul de la redevance minimale de la DSP des remontées mécaniques (article 27). Cette redevance minimum due par la SAS LEDUC s'élève à la somme de 14.873 € par an. Un compte rendu sera communiqué à M. Damien PARMENTIER, Directeur Général au Conseil Départemental des Vosges, qui a été désigné médiateur.

. Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de la SAS LEDUC qui souhaite effectuer des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau de ses établissements : périmètres des captages, installation traitement UV, reprises des diverses conduites. M. VALDENAIRE Jean-François et M. PARMENTIER Guy contacteront M. Thibaut LEDUC pour examiner sur place les travaux et les éventuelles emprises à prévoir.

. Suite à un courrier de M. LAMOTTE, domicilié à VENTRON « chemin des Genévriers », concernant l'existence d'une plante protégée (la Drosera Rotundifolia) sur la parcelle communale cadastrée section AL n° 364, le Conseil Municipal note qu'il conviendra d'être vigilant lors de futurs travaux de viabilisation ; ne pas perturber l'alimentation en eau à ces endroits ; remarque à ajouter éventuellement dans le Plan Local d'Urbanisme).

Il est précisé qu'en raison de la canicule actuelle, Monsieur Gérard ANDREOLI subit une forte baisse d'alimentation en eau de sa maison située au Rupt du Moulin. Monsieur le Maire informe la commission qu'il l'a autorisé à faire des recherches d'eau sur la parcelle communale AL n° 295.

N° 7 Bis/07/2015 RENOUELEMENT BAIL DE LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX EN FAVEUR DE M. BRYLKA Cédric

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de renouveler le bail de location des terrains communaux en faveur de Monsieur Cédric BRYLKA, section AL 293 et section AM 263 p, d'une surface de 6 hectares, pour une durée de neuf années.

N° 7 Ter/07/2015 NOUVEAU BAIL DE LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX EN FAVEUR DE Madame PERRIN Martine

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE d'établir un bail à ferme sous statut du fermage pour la location des terrains communaux, cadastrés section AN n° 94 partie, en faveur de Madame PERRIN Martine, d'une surface de cinq hectares.

PRECISE que ce bail est établi pour une durée de neuf années, à compter de ce jour.

N° 8/07/2015 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE DU 15/07/2015

Madame Brigitte VANSON lit le compte rendu de la commission «vie scolaire » du mercredi 15 juillet 2015.

Il proposé de passer de 5 heures de NAP à 3 heures, à compter de la rentrée de septembre 2015 ; Il convient de voter de nouveaux tarifs NAP pour l'année scolaire 2015-2016.

Proposition : tarifs 2015/2016 NAP
. à la semaine 2,00 € et 2,10 € (selon le quotient familial)
. à la séance : 1,10 € et 1,20 € (selon le quotient familial)

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2015 et précise que ce sont les seules modifications apportées en terme de tarif au fonctionnement de la vie scolaire, les autres tarifs restent inchangés.

Les horaires de l'école vont également changer à la rentrée de septembre 2015 :
8 heures 30/11 heures 45 13 heures 30/15 heures 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
9 heures/12 heures le mercredi.

15 à 21 enfants sont présents aux différentes séances NAP : pêche, théâtre, graffiti ...

Bilan centre aéré deux premières semaines de juillet 2015 : 15 à 22 enfants y participent.

Madame VANSON parle également du matériel informatique de l'école qui vieillit ; des nouveaux ordinateurs et autres matériels vont être achetés ; des travaux électriques vont être réalisés et le revêtement de sol sera changé.

QUESTIONS DIVERSES

. Programme de voirie 2015 : les entreprises devaient remettre leurs offres en mairie pour le 10 juillet 2015 ; 3 enveloppes sont arrivées, les offres seront vérifiées par les services de l'ATD 88 et l'ordre de service sera probablement transmis en août 2015.

. Le mini bus de la commune n'est plus aux normes (pas de ceintures de sécurité, pas d'éthylomètre ..) Il convient d'étudier son remplacement. La solution serait peut être la location d'un véhicule 9 places avec publicités

d'entreprises, qui effectuerait deux circuits pour le transport scolaire ; ce véhicule occasionnerait moins de contraintes (pas de licence transport ...).
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location de ce véhicule.

. Le Conseil Municipal mandate l'Agence Immobilière EURO CONTACT, représentée par M. Yvon MANGIN, pour réaliser la vente de l'ex-propriété de M. SANDHOFER ; ce mandat de vente est valable six mois, sans exclusivité ...

La séance est levée à 22 heures 05.

*FAIT A VENTRON, le 23 juillet 2015
Le Maire,*